

FUTUR physicienne
CLASSE DE 2029



RÉGIME FIDUCIAIRE D'ÉPARGNE-ÉTUDES

GLOBAL

Financé par la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global

Chaque rêve a besoin d'un plan

MESSAGE DU PRÉSIDENT



Si vous croyez que la récession est passée, il est peut-être encore un peu trop tôt pour se prononcer sur cela. Plusieurs indicateurs importants montrent une certaine reprise générée par les mesures de relance économique mises en oeuvre au Canada et dans d'autres pays importants. Alors que notre situation ici au Canada est meilleure que celle observée au sud de la frontière, l'économie canadienne a certainement connu des vicissitudes au cours des mois récents. La reprise économique continuera de nous préoccuper pour encore pas mal de temps.

De telles vicissitudes sont caractéristiques des marchés boursiers. La Fondation fiduciaire d'épargne-études Global reconnaît que vous ne voulez pas courir des risques inutiles avec l'éducation future de vos enfants. Depuis son instauration, le régime Global montre des résultats positifs, et ce, année après année. Il nous fait plaisir d'annoncer que le premier semestre de 2009 a été marqué par des gains positifs pour nos détenteurs de parts, en dépit de la performance de l'économie.

Nous sommes optimistes que le deuxième semestre de 2009 fera signe d'une reprise du rythme de forte croissance des années précédentes. Au 30 juin 2009, le régime Global comptait plus de 80 000 personnes désignées inscrites et un actif sous gestion de 271 millions de dollars. Nous croyons que cet actif s'accroîtra pour dépasser le cap de 300 millions de dollars d'ici la fin de l'année.

Gagnez un voyage à Disney World

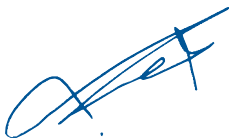
Durant cette période d'incertitude économique, nous reconnaissons que certaines familles ont dû réduire ou reporter leurs plans de vacances. Mais nous n'aimerions pas vous voir perdre l'occasion de passer du temps de qualité avec votre famille et de créer des souvenirs précieux.

Il reste encore du temps pour participer à notre Concours CLIQUEZ pour gagner une chance de gagner un voyage pour famille de quatre personnes à Disney World en Floride. Ce prix est offert à titre gracieux par notre placeur principal, la Société de commercialisation de fonds d'épargne-études Global. Veuillez visiter le site Web www.globalfinancial.ca/clique

Merci de faire affaire avec nous

Chez Global, nous comprenons qu'il existe un grand nombre de prestataires de REÉÉ parmi lesquels vous pouvez choisir. Nous apprécions votre soutien continu et nous vous remercions d'avoir choisi le régime Global.

Si vous avez des questions ou commentaires quelconques, n'hésitez pas à communiquer avec votre représentant en plans de bourse d'études Global ou avec le Service à la clientèle en composant le 416-740-1622, la ligne sans frais 1-877-460-7377 ou en envoyant un courriel à servicesalclientele@globalfinancial.ca.



Sam Bouji
Président et chef de la direction

PAIEMENTS D'AFÉ ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL

Depuis son instauration, le régime Global fournit près de 45 millions de dollars à plus de 7 000 étudiants admissibles. Les paiements d'AFÉ incluaient le remboursement des dépôts de 32 millions de \$, des subventions gouvernementales de 6,1 millions de \$ et des revenus générés de 6,9 millions de \$. La société Global est fière d'offrir un régime d'épargne dotée d'une souplesse optimale au début, durant l'exécution et à l'échéance d'un régime. Nous nous efforçons de vous aider à promettre à vos enfants une éducation postsecondaire et nous vous fournissons les moyens de tenir cette promesse. Vous aurez la tranquillité d'esprit de savoir que les fonds nécessaires pour financer les études sont fournis en temps opportun.

Nous avons également le plaisir de vous annoncer qu'en parcourant notre base de données sur les étudiants admissibles du régime, nous avons constaté qu'ils poursuivent des études dans plus de 16 pays différents. Nous sommes fiers de savoir que les personnes désignées inscrites au régime Global fréquentent des établissements d'études supérieures à l'échelle mondiale et nous sommes fiers aussi de la diversité appuyée par notre programme et au sein de notre programme.

Notre engagement s'en trouve plus fort que jamais afin de fournir une aide financière aux étudiants partout dans le monde.

Régime fiduciaire d'épargne-études Global

États de l'actif net (non vérifiés)

au juin 30 2009 et 2008

Actif	2009 \$	2008 \$
Encaisse et placements à court terme	15 063 746	8 560 578
Placements - à la juste valeur (coût : 252 511 862 \$; 2008-207 622 342 \$) (notes 2 and 3)	253 877 974	208 305 399
Intérêts courus	2 464 409	1 415 261
	<u>271 406 129</u>	<u>218 281 238</u>
Passif		
Encaisse et placements à court terme (note 4)	2 204 109	443 941
Comptes d'épargne des souscripteurs (notes 2 and 5)	177 654 427	146 178 113
	<u>179 858 536</u>	<u>146 622 054</u>
Actif net	<u>91 547 592</u>	<u>71 659 183</u>
Composé de		
Dépôts accumulés des subventions gouvernementales (note 6)	62 381 128	49 150 596
Revenu de placement cumulé et non distribué et non distribués et gains réalisés sur les placements	27 800 353	21 825 530
Manque à gagner des placements	1 366 111	683 057
	<u>91 547 592</u>	<u>71 659 183</u>

Approuvé par le Conseil de la
Fondation fiduciaire d'épargne-études Global



Sam Bouji
Administrateur



Frank Gataveckas
Administrateur

Régime fiduciaire d'épargne-études Global

États des résultats (non vérifiés)

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2009 et 2008

	2009 \$	2008 \$
Produits financiers		
Intérêts	<u>5 855 438</u>	<u>4 060 366</u>
Charges		
Frais d'administration (note 4)	1 256 046	1 012 279
Frais de vérification	30 000	30 000
Autres charges	94 886	87 698
	<u>1 380 932</u>	<u>1 129 977</u>
Produits financiers nets	<u>4 474 506</u>	<u>2 930 389</u>
Gains réalisés et latents sur placements		
Gains (pertes) réalisés à la vente de placements	(521 300)	1 077 256
Variation de la plus-value latente des placements (note 2)	(388 940)	375 750
Gains nets réalisés et latents (pertes) sur placements	<u>(910 240)</u>	<u>1 453 005</u>
Augmentation de l'actif net liée aux activités de l'exercice pour le semestre	<u>3 564 266</u>	<u>4 383 394</u>

Régime fiduciaire d'épargne-études Global

États de l'évolution de l'actif net (non vérifiés)

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2009 et 2008

	2009	2008
	\$	\$
Augmentation de l'actif net liée aux activités de l'exercice	3 564 266	4 383 394
Dépôts dans le cadre du programme de SCEE	5 449 541	5 424 252
Bon d'études canadien (BEC)	912 339	454 425
Subvention d'épargne-études du centenaire de l'Alberta (ACES)	1 341 247	1 163 487
Incitatif québécois à l'épargne-études	596 871	-
Paiements à des personnes désignées		
Paiements d'aide à l'éducation	(475 558)	(341 802)
Subventions gouvernementales	(461 305)	(332 707)
Produits financiers tirés des subventions gouvernementales	<u>(110 578)</u>	<u>(76 365)</u>
Augmentation de l'actif net pour le semestre	10 816 823	10 674 683
Actif net au début de l'exercice	80 730 770	60 984 500
Actif net à la fin de l'exercice	91 547 593	71 659 183

NOTES AFFÉRANTES AUX ÉTATS FINANCIERS (Non vérifiés)

le 30 juin 2009 et 2008

1. Organisation et généralités

Le Régime fiduciaire d'épargne-études Global (le « régime ») a été établi le 14 octobre 1998. Il est géré par la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « Fondation »), organisme sans but lucratif constitué sans capital-actions en vertu des lois du Canada. Le régime fournit de l'aide financière à l'éducation postsecondaire aux personnes désignées dans les contrats d'aide financière à l'éducation (les « contrats A.F.E. »). La Société de commercialisation de fonds d'épargne-études Global (la « SCFÉÉG »), société de régime fédéral constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, est le placeur inscrit du régime.

La Fondation a fait approuver un spécimen du contrat A.F.E. par l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») de sorte que les contrats A.F.E. puissent être soumis à l'ARC à des fins d'inscription à titre de régime enregistré d'épargne-études (le « REÉÉ »). Le régime est un régime d'épargne-études et non un REÉÉ. Un contrat A.F.E. ne constitue pas un REÉÉ tant que les conditions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* ne sont pas satisfaites.

Les cotisants au régime concluent des contrats A.F.E. avec la Fondation. Aux termes d'un contrat A.F.E., le cotisant achète des parts du régime. Il autorise la Fondation à déduire les frais liés à la prestation des services requis pour le régime. Ces frais sont décrits dans le prospectus. À l'échéance, les paiements sont versés aux personnes désignées, conformément aux modalités des contrats A.F.E. Les produits financiers versés aux cotisants sont considérés comme des paiements de revenu accumulé (« PRA ») et sont donc imposables.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Règles comptables

Ces états financiers, préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, comprennent des estimations et des hypothèses faites par la direction touchant les montants présentés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations de manière parfois importante. Les principales conventions comptables

suivies par le régime sont résumées ci-après.

Adoption des chapitres 3862 et 3863 de l'ICCA

Le premier janvier 2008, le régime a adopté les chapitres 3862 et 3863 du Manuel de l'ICCA, intitulés respectivement « Instruments financiers - informations à fournir » et « Instruments financiers - présentation ». Ces nouveaux chapitres remplacent le chapitre 3861 existant, intitulé « Instruments financiers - informations à fournir et présentation », en vue de réviser et d'améliorer les exigences de divulgation et de répéter les exigences touchant la présentation qui demeurent inchangées. Ces nouveaux chapitres mettent l'accent sur la divulgation des risques liés aux instruments financiers et la gestion de ces risques. L'adoption des nouvelles normes n'influent pas sur les résultats financiers du régime Global. Auparavant, le régime a adopté le chapitre 1530 intitulé « Résultat étendu » et le chapitre 3855 intitulé « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Compte d'épargne des cotisants

Le solde du compte d'épargne des cotisants correspond uniquement aux montants reçus des cotisants, moins les déductions, et ne comprend pas les montants à recevoir sur des contrats en cours. Le compte d'épargne aux cotisants répond à la définition d'un passif et il a été constaté comme tel à l'état de l'actif net

Déductions des dépôts des cotisants

La Fondation déduit des dépôts effectués par les cotisants, les frais pour services spéciaux, les frais de dépôt, les frais d'adhésion et le cas échéant, les primes d'assurance avant de déposer le solde des dépôts dans le compte d'épargne des cotisants.

Frais d'adhésion

Les frais d'adhésion sont requis comme partie de la cotisation initiale pour chaque contrat de régime d'épargne-études. La structure des frais des programmes pour les groupes promoteurs est basée sur des frais de gestion.

Les frais d'adhésion perçus au cours de la période l'exercice sont versés à la SCFÉÉG au nom de la Fondation. La Fondation retient 3 % des frais d'adhésion nets et 25 % des frais d'administration nets. Le remboursement des frais d'adhésion incombe uniquement à la Fondation; ni le régime ni la SCFÉÉG n'est obligé de rembourser les frais d'adhésion.

Placements

Les placements dans des obligations sont inscrits à leur juste valeur, selon le cours acheteur à la fin de l'exercice. Les titres à taux variable sont des instruments d'endettement hybrides émis par les gouvernements, les banques à charte canadiennes et les sociétés de fiducie et de prêt autorisées; ils ont des composantes enchâssées qui changent le profil risque-rendement du titre. Cette catégorie comprend des billets structurés, qui sont des instruments d'endettement dont le taux de rendement se base sur les indices d'évaluation ou qui sont adossés à des créances, au lieu des paiements d'intérêts typiques. Les titres à taux variable sont cotés à juste valeur à l'aide de modèles externes pour l'établissement des cours afin de fixer la valeur de leurs composantes.

Les opérations des placements sont comptabilisées à la date de l'opération individuelle. Le revenu d'intérêts est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains (pertes) réalisés ou latents sur les placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen. L'escompte sur les obligations à coupon zéro est amorti sur la durée de vie de ces obligations selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Placements à court terme

Les placements à court terme sont constitués de placements dans des fonds du marché monétaire et dans des bons du Trésor du gouvernement du Canada échéant moins de un an suivant la date des états de l'actif net. Ils sont évalués au coût non amorti, qui se rapproche de la juste valeur.

Impôt sur le revenu

Le régime est exempt de l'impôt sur le revenu en vertu des dispositions du paragraphe 146.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

3. Placements

	Coût \$	Juste valeur \$
Subscribers' contributions invested		
Fiducie canadienne pour l'habitation, 3,55 %, échéant le 15 septembre 2010	18 057 391	18 058 086
Fiducie canadienne pour l'habitation, 4,8 %, échéant le 15 juin 2012	32 233 172	32 684 361
Fiducie canadienne pour l'habitation, 4,55 %, échéant le 15 décembre 2012	3 700 892	3 849 218
Gouvernement du Canada 8 0 %, échéant le 1 ^{er} juin 2023	1 394 662	1 411 572
BC Municipal Fin Auth 4,6%, échéant le 23 avril 2018	3 217 468	3 252 573
Province de la C.-B. 5,7 %, échéant le 18 juin 2018	6 007 365	6 048 910
Hydro-Québec 11 %, échéant le 15 août 2020	7 182 885	7 192 505
Province de Québec 6 %, échéant le 1 ^{er} octobre 2029	6 677 864	6 781 255
Province de Québec 4,5 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2017	13 069 011	13 573 431
Alberta Cap Financial Authority 4,65 %, échéant le 15 juin 2017	2 015 389	2 070 547
Province de l'Ontario 4,2 %, échéant le 8 mars 2018	4 679 568	4 690 186
Province de l'Ontario 6,5 %, échéant le 8 mars 2029	30 404 031	29 996 000
Province de Manitoba 4,25 %, échéant le 5 mars 2018	2 412 310	2 460 557
Ville de Toronto 4,95 %, échéant le 27 juin 2018	2 926 078	3 004 196
Province de l'Ontario 5,375 %, échéant le 2 décembre 2012	2 373 404	2 514 638
Province de Nouveau-Brunswick 9,25 %, échéant le 18 janvier 2013	580 518	548 392
Province de l'Ontario 5 %, échéant le 8 mars 2014	180 863	189 930
Ontario Hydro, coupon zéro, échéant le 18 février 2015	2 964 789	3 176 094
Province de la C.-B., coupon zéro, échéant le 8 mars 2015	857 831	921 829
Ontario Hydro, coupon zéro, échéant le 11 avril 2016	1 011 497	1 077 475
CIBC 5 %, échéant le 10 septembre 2012	2 994 240	3 182 345
Banque Royale du Canada 4,97 %, échéant le 5 juin 2014	2 986 943	3 208 036
Banque de Montréal 5,45 %, échéant le 17 juillet 2017	3 055 075	3 171 997
La banque TD 4,779 %, échéant le 14 décembre 2016-2105	4 119 969	4 198 789
Fiducie de categorie 1 de la Banque Scotia 7,802 %, échéant le 30 juin 2019	1 972 224	1 956 138
La banque TD 5.69 %, échéant le 3 juin 2013-2018	520 750	535 358
Great West Lifeco 6,14 %, échéant le 21 mars 2018	530 800	532 188
La Mutuelle du Canada, Compagnie d'Assurance sur la Vie, 6,3 %, échéant le 15 mai 2028	493 000	466 955
Banque Scotia, billets de dépôt Global Alpha Strategy, série 1, échéant le 29 août 2014	10 000 000	8 378 000
Banque Pacifique et de l'ouest du Canada 11 %, échéant le 27 février 2019	10 000 000	10 000 000
Banque Pacifique et de l'ouest du Canada 11 %, échéant le 30 avril 2019	10 000 000	10 000 000
	188 619 987	189 131 561

3. Placements (suite)

	Coût \$	Juste valeur \$
Government Grants invested		
Fiducie canadienne pour l'habitation, 3,55 %, échéant le 15 septembre 2010	8 346 505	8 346 827
Fiducie canadienne pour l'habitation, 4,8 %, échéant le 15 juin 2012	14 892 571	15 176 417
Gouvernement du Canada 8 0 % échéant le 1 ^{er} juin 2023	903 774	916 794
Hydro-Québec 11 %, échéant le 15 août 2020	2 972 496	2 976 746
Province de Québec 6 %, échéant le 1 ^{er} octobre 2029	2 752 863	2 795 241
Province de Québec 4,5 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2017	4 582 486	4 753 021
Ville de Toronto 4,95 %, échéant le 27 juin 2018	1 191 367	1 223 174
Alberta Cap Financial Authority 4,65 %, échéant le 15 juin 2017	797 971	819 810
Province de l'Ontario 6,5 %, échéant le 8 mars 2029	13 654 844	13 516 385
Province de Manitoba 4,25 %, échéant le 5 mars 2018	962 938	982 198
Province de la C.-B. 5,7 %, échéant le 18 juin 2018	2 331 200	2 344 709
Province de l'Ontario 4,2 %, échéant le 8 mars 2018	1 333 702	1 332 841
Province de Québec 6,0 %, échéant le 1 ^{er} octobre 2012	668 826	711 260
Province de Manitoba 5,2 %, échéant le 3 décembre 2015	158 480	175 058
Province de Nouveau-Brunswick 6,0 %, échéant le 27 décembre 2017	372 372	396 300
BC Municipal Fin Auth 4,6%, échéant le 23 avril 2018	1 284 995	1 299 015
CIBC 5 %, échéant le 10 septembre 2012	1 397 428	1 485 094
La banque TD 4,779 %, échéant le 14 décembre 2016-2105	1 818 356	1 866 129
Banque de Montréal 5,45 %, échéant le 17 juillet 2017	1 416 972	1 480 265
Banque Royale du Canada 4,97 %, échéant le 5 juin 2014	1 394 321	1 497 083
Fiducie de catégorie 1 de la Banque Scotia 7,802 %, échéant le 30 juin 2019	657 408	652 046
	63 891 875	64 746 413
	252 511 862	253 877 974

Le taux d'intérêt effectif s'appliquant à ces instruments financiers est de 5,37% (2008 - 4.70%).

4. Opérations entre apparentés

- a) La Fondation est le promoteur et l'administrateur du régime. En contrepartie des services d'administration qu'elle fournit, la Fondation charge des frais d'administration correspondant à 1 % par année de l'actif du régime depuis le 23 août 2004 (1/20^e de 1 % de l'actif du régime avant le 23 août 2004). Ces frais d'administration de 1 % comprennent les honoraires du fiduciaire et du conseiller en placements qui, avant le 23 août 2004, étaient des frais directement imputés au régime. Les frais d'administration et de dépôt sont remis à la SCFÉÉG au nom de la Fondation. La Fondation retient 25 % des frais d'administration nets et 3 % des frais d'adhésion nets, versés à la SCFÉÉG.
- b) La SCFÉÉG reçoit de la part des cotisants des frais d'adhésion qui sont déduits des dépôts versés par les cotisants. De plus, la Fondation remet à la SCFÉÉG 20 % à 40 % des primes que paient les cotisants sur l'assurance facultative qu'ils ont souscrite.
- c) Les frais pour services spéciaux correspondent surtout aux montants facturés aux cotisants pour des chèques retournés et non honorés.
- d) Les comptes créditeurs comprennent un montant de 2 041 143 \$ (232 225 \$ pour 2008) à payer à la SCFÉÉG.

5. Compte d'épargne des cotisants

Les variations du compte d'épargne des cotisants pour la période s'établissent comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Compte d'épargne des souscripteurs- au début de l'exercice	159 497 987	129 869 950
Dépôts des souscripteurs	29 671 229	27 190 560
Frais d'adhésion (note 4)	(6 721 448)	(6 955 989)
Frais de dépôt (note 4)	(296 200)	(274 436)
Primes d'assurance (note 4)	(176 068)	(188 028)
Frais pour services spéciaux (note 4)	(107 098)	(85 351)
Retraits de capital lors de la résiliation ou du retour des dépôts	(4 213 975)	(3 378 593)
Compte d'épargne des souscripteurs - pour la période	<u>177 654 427</u>	<u>146 178 113</u>

6. Programmes de subventions gouvernementales

Subventions canadiennes pour l'épargne-études

Le gouvernement fédéral encourage l'épargne en vue de l'éducation postsecondaire au moyen du programme de Subventions canadiennes pour l'épargne-études (SCÉÉ) versée en sus des cotisations aux REÉÉ effectuées après 1997 pour les enfants de moins de 18 ans. La SCÉÉ maximale correspond à 20 % des cotisations versées à un REÉÉ, au nom d'un enfant désigné, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ (avant 2007, elle se limitait à 2 000 \$) par année par enfant. Depuis 2004, une SCÉÉ additionnelle peut s'ajouter jusqu'à concurrence des premiers 500 \$ des cotisations annuelles à un REÉÉ au taux de 10 % ou de 20 % moyennant l'admissibilité basée sur le revenu familial net.

La SCÉÉ cumulée maximale est de 7 200 \$. À l'échéance d'un contrat A.F.E et si certains critères établis par le gouvernement fédéral sont respectés, la SCÉÉ, et les produits financiers cumulés correspondants, s'ajouteront aux paiements d'aide à l'éducation versés aux étudiants admissibles.

Bon d'études canadien

Depuis le 1^{er} janvier 2004, un nouveau programme de Bons d'études canadien (BEC) a été instauré pour fournir une source d'épargnes pour les études d'enfants de familles à faible revenu.

Tout enfant né le 1^{er} janvier 2004 ou après cette date est admissible au programme de BEC pour chaque année à l'égard de laquelle sa famille a droit au supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE), jusqu'à l'année de son 15^e anniversaire de naissance inclusivement.

Un BEC initial de 500 \$ sera versé pour la première année d'admissibilité au supplément de la PNE, laquelle pourrait être n'importe quelle année à partir de l'année de naissance jusqu'à l'année du 15^e anniversaire de naissance de l'enfant inclusivement.

Les BEC ultérieurs seront de 100 \$ et seront versés au nom d'un enfant pour chaque année à l'égard de laquelle sa famille a droit au supplément de la PNE, jusqu'à l'année du 15^e anniversaire de naissance de l'enfant inclusivement.

Les versements maximums du BEC s'élèvent à 2 000 \$ par enfant.

Régime d'épargne-études du centenaire de l'Alberta

Depuis le 1^{er} janvier 2005, en vertu du Régime d'épargne-études du centenaire de l'Alberta (REECA), le gouvernement de l'Alberta cotise 500 \$ au régime enregistré d'épargne-études (REÉÉ) de chaque enfant né de parents résidents de l'Alberta en 2005 ou plus tard.

Les enfants âgés de 8, 11 et 14 ans inscrits dans une école albertaine et dont les parents sont résidents de l'Alberta sont admissibles à une subvention de 100 \$. Un enfant ne devra pas avoir reçu de subventions antérieures afin d'être admissible à des subventions ultérieures. Les fonds peuvent être transférés à une sœur ou à un frère.

Tous les enfants nés en 2005 ou plus tard de parents résidents de l'Alberta ou adoptés par des résidents de l'Alberta sont admissibles à la subvention initiale de 500 \$.

Les enfants nés ou adoptés hors de l'Alberta dont un parent ou tuteur devient par la suite résident de l'Alberta sont admissibles à la subvention.

Subvention québécoise pour l'épargne-études (SQÉÉ)

La SQÉÉ est un incitatif fiscal conçu pour les familles québécoises en vertu duquel le gouvernement offre des avantages pour les REÉÉ. Entrée en vigueur le 21 février 2007, elle est soumise aux critères établis par la SCÉÉ et elle comporte un crédit d'impôt remboursable, versé directement dans les REÉÉ. La SQÉÉ paie un montant en dollars additionnel égal à 50 % des allocations de SCÉÉ versées aux personnes désignées admissibles. Le maximum viager par personne désignée de la SQÉÉ est de 3 600 \$ et le programme comprend des dispositions de report de la capacité de cotisation et de bonification pour les familles à faible revenu.

7. Impôts sur le revenu

Les produits financiers tirés du compte d'épargne des cotisants sont actuellement exonérés d'impôt sur le revenu en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les paiements d'aide aux études, y compris la totalité des produits financiers cumulés, effectués aux personnes désignées seront inclus dans leur revenu aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

Les cotisants ne peuvent déduire leurs cotisations aux fins fiscales. Ces cotisations ne sont pas imposables entre les mains des cotisants, si elles leur sont remboursées, ni entre celles des personnes désignées

lorsqu'elles leur sont versées.

8. La juste valeur des instruments financiers

La juste valeur représente le montant selon lequel un instrument financier peut être échangé lors d'une opération sans lien de dépendance entre des parties consentantes obligées d'agir, telle qu'attestée par un cours coté, le cas échéant. Les placements et des équivalents d'encaisse sont comptabilisés à leur juste valeur, tel qu'établi dans la note relative à la politique de comptabilité. La valeur comptable des autres instruments financiers tels que l'intérêt couru, les comptes créditeurs, les éléments de passif accumulés, les fonds non réclamés des cotisants, les montants payables des titres achetés, les montants payables des subventions gouvernementales et les dépôts des cotisants servent à établir la juste valeur approximative de ces instruments financiers à court terme.

9. Risques associés aux instruments financiers

Dans le cours normal des affaires, le régime peut être exposé à tout un éventail de risques associés aux instruments financiers. L'exposition du régime à de tels risques est concentrée dans les placements détenus dans le portefeuille, qui sont fonction du risque du marché (lequel englobe le risque du taux d'intérêt et d'autres risques associés au cours), du risque de crédit, du risque d'illiquidité et du risque du change.

Les mesures de gestion du risque du régime incluent le contrôle de la conformité à la politique de placement du régime. Le régime gère l'impact de ces risques financiers sur la performance du portefeuille du régime grâce à l'expertise de gestionnaires professionnels dont les services sont retenus et surveillés. Ces gestionnaires du placement évaluent constamment le positionnement du régime et les activités du marché afin de gérer le portefeuille de placements selon les contraintes de la politique de placement.

- a) Risque du marché
 - i) Risque du taux d'intérêt

Le risque du taux d'intérêt représente le risque d'une baisse du rendement du régime des placements portant intérêt à cause de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Il existe un rapport inverse entre la fluctuation des taux d'intérêt et les changements de la juste valeur des

obligations. Ce risque est activement géré en appliquant des stratégies comme la gestion de la durée, l'analyse de la courbe de rendement, la rotation des secteurs d'activité et la sélection du crédit. Le risque associé aux fluctuations des taux d'intérêt pour l'encaisse et les placements à court terme s'en trouve réduit en raison de la nature à court terme de ces instruments.

Au 30 juin 2008, les instruments d'endettement détenus dans le régime, selon l'échéance, s'établissent comme suit :

Moins d'un an	5,43 %
1 à 3 ans	22,01 %
3 à 5 ans	12,26 %
Plus de 5 ans	60,30 %
	<hr/>
	100 %

Au 30 juin 2009, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou baissé de 1 %, la valeur totale du portefeuille de placements aurait été modifiée de 8 860 000 \$ approximativement. Ce changement d'un % prend en supposition un mouvement en parallèle avec la courbe de rendement avec les autres variables demeurant constantes. En réalité, les résultats de l'opération peuvent varier considérablement.

ii) Autres risques de prix

Les autres risques associés aux fluctuations des prix représentent le risque que la valeur d'un instrument financier subira des fluctuations en fonction des changements des cours boursiers, à part le risque des taux d'intérêt. Des facteurs particuliers à un placement individuel ou à son émetteur peuvent influencer les risques de prix. La catégorie d'actif la plus influencée par les autres risques de prix est celle des titres à taux variable, qui représentent 3,12 % du portefeuille de placements au 30 juin 2009. Le taux de rendement des BCP n'est pas déterminable avant l'échéance des titres car il n'est pas lié à la performance de leur indice sous-jacent; le taux sera plutôt fonction du rendement de l'indice, à savoir à quel degré il est positif ou négatif à la date d'échéance. Un rendement négatif se traduira par le retour du montant en capital seulement, qui est protégé par l'émetteur. Le risque est activement géré par des stratégies de sélection des titres et la gestion dynamique de gestionnaires externes qui suivent des politiques de placement approuvées et un mandat de gestion.

Au 30 juin 2009, si les cours liés aux indices sous-jacents avaient augmenté ou baissé de 1 % avec les autres variables demeurant constantes, la valeur du portefeuille aurait augmenté ou baissé de 0 \$ approximativement. En réalité, les résultats de l'opération peuvent varier considérablement

b) Risque de crédit

Le risque de crédit décrit la capacité de l'émetteur des titres de créance de faire les paiements d'intérêt et de rembourser le capital et le risque lié aux secteurs est fonction de l'exposition aux fluctuations dans un secteur particulier - secteur industriel, commercial ou de services - en raison du niveau de concentration du portefeuille. Le portefeuille du régime comprend des obligations émises ou garanties par les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que des instruments d'endettement de sociétés, qui sont réputés avoir une cote de solvabilité élevée et donc un risque de crédit modéré.

Au 30 juin 2009, le risque de crédit du régime s'établit comme suit :

AAAH/AAA/AAH/AAL	44,28 %
AA/AH/AL	45,15 %
Unrated	10,57 %
	<hr/>
	100,00 %

Les notations ci-dessus furent fournies par l'agence de notation Dominion Bond Rating Service (DBRS). À cette date, les placements sans notation comprenait les BCP à taux variable et les billets de la Banque Pacifique et de l'ouest du Canada, tous émis et protégés par des banques à charte canadiennes de l'annexe I.

c) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité représente le risque que le régime ne soit pas en mesure de respecter ses obligations à temps. L'exposition du régime au risque d'illiquidité est concentrée dans le remboursement du capital aux souscripteurs et les paiements d'aide aux études. Le régime investit principalement dans des titres qui sont échangés dans les marchés actifs et qui se vendent facilement. Les BCP portent un niveau de risque d'illiquidité plus élevé que d'autres instruments dans le portefeuille du régime puisqu'il n'y a pas de marché boursier secondaire pour ce genre de titres. Donc, si un détenteur se voit obligé de

vendre ces instruments avant leur échéance, il est susceptible à des escomptes considérables, de l'ordre de la valeur des obligations à coupon zéro et des options d'indice. Afin d'atténuer ces risques, le régime retient une encaisse suffisante et des placements à court terme afin de subvenir aux exigences en liquidité à l'aide de modèles prévisionnels de l'argent comptant qui intègrent à nouveau les intérêts cumulés et les dépôts des cotisants. (Le risque de liquidité se rapporte à la possibilité qu'un Fonds ne soit pas en mesure de vendre ses placements rapidement ou facilement. Les BCP représentent une petite partie de l'ensemble du portefeuille.

d) Risque du change

Le risque du change représente le risque que la valeur d'un instrument financier vacillera en fonction des fluctuations des taux du taux de change. Le régime n'est pas exposé au risque du change étant donné qu'il détient des placements canadiens. ■

RÉGIME FIDUCIAIRE D'ÉPARGNE-ÉTUDES



Fondation fiduciaire d'épargne-études Global

100, rue Mural, bureau 201
Richmond Hill (Ontario) L4B 1J3

Tél : (416) 741-7377

Sans frais : 1-877-460-7377

Courriel : servicealaclientele@globalfinancial.ca

www.globalfinancial.ca/fr